

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 453<sup>e</sup> séance tenue le 5 avril 2004  
à 14 heures, à la salle M-415 du pavillon Roger-Gaudry  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : M. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mmes Irène Cinq-Mars, Céline Goulet et M. Joseph Hubert; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mme Louise Allaire, MM. Paul Arminjon, Michel Beaudin, Paolo Bellomia, Jean-Guy Besner, Mmes Hélène Boisjoly, Anne Charbonneau, MM. Albert Devito, Guy Doucet, Mme Francine Ducharme, M. André Ferron, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Mohamed Hrimech, Anatole Joffe, Mme Arlette Kolta, MM. Raymond Lalonde, Serge Larochelle, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, Jean-Guy Nadeau, René Parenteau, Mme Louise Poirier, MM. Roger B. Richard, Jean-Luc Sénécal, Jean-Guy Vaillancourt et Jesus Vazquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquand, Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, MM. Daniel Leduc et Pierre Pelletier; les représentants des étudiants : MM. Philippe Bélanger, Normand Bélisle, Pierre-Alain Benoît, Mme Claudette T. Cloutier, MM. Jonathan Harvey et Mathieu Le Blanc; la représentante du personnel : Mme Louise St-Jacques; la représentante du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; le représentant des cadres et professionnels: M. Richard Alix; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Francine Bourget, Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gravel, Bernard Motulsky, André Racette et Pierre Simonet.

ABSENTS : Les doyens : MM. Jacques Frémont, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Réjean Poirier, Jean Rouleau, Raymond S. Roy et Jacques Turgeon; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, Mme Louise Béliveau, MM. Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mme Louise Dagenais, MM. Daniel Dumouchel, Pierre Fournier, Luc Granger, Mme Francine Gratton, M. Philippe Langlais, Mmes Joëlle Margot, Sylvie Marleau, Danielle Pinard, Fabienne Pironet, Louise-Hélène Richard, MM. Samir Saul, Jean-Pierre Thouez, Denis Vaillancourt et Mme Louise Viau; les représentants du personnel enseignant : Mmes Magali Deleuze, Sorel Friedman, Louise Larivière, M. Maxime B. Rhéaume et Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt et Joseph Pegna; les représentants des étudiants : MM. Alexandre Carette et Mathieu Fontaine; les représentants du personnel : Mme Sylvie Goyer et M. Stéphane Lavigne; la représentante du Conseil de l'Université : Mme Marie-France Bich; les représentants des cadres et professionnels : M. Germain Lalonde et Mme Christine Léonard; l'observateur : M. Jacques Gresset.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur fait état du décès, le 18 mars dernier, de M. Ramesh Gulrajani, professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine et responsable du programme d'études supérieures en génie biomédical. L'Assemblée respecte alors une minute de silence à sa mémoire.

AU-453-1 ORDRE DU JOUR

AU-453-1

La porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invitée à faire rapport.

Mme Chantal Gamache signale que le Comité de l'ordre du jour a donné priorité à la considération de l'affiliation du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières dans la mesure où la Faculté de médecine souhaite utiliser ce centre hospitalier pour la formation de certains de ses étudiants. Le point 8 fera l'objet d'une présentation à l'aide d'acétates électroniques, présentation qui sera suivie d'un échange. L'Assemblée sera saisie, au point 9, d'une proposition conjointe de la Direction de l'Université et de la FAECUM qui viendrait compléter le document portant sur la proposition de création d'un comité ad hoc en suivi des discussions sur les grands enjeux éthiques de la recherche universitaire.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 452<sup>e</sup> séance de l'Assemblée universitaire tenue le 15 mars 2004
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
6. Période de questions

B- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

7. Comité de la planification : Affiliation du Centre hospitalier régional de Trois Rivières
8. Politique sur le statut de chercheurs post-doctoraux : bilan et modifications
9. Proposition de création d'un comité ad hoc en suivi des discussions sur les grands enjeux éthiques de la recherche universitaire

AU-453-2     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 452<sup>e</sup>  
SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE  
TENUE LE 15 MARS 2004

AU-453-2

Demande est faite : 1) de lire ainsi le début de la 9<sup>e</sup> ligne du 2<sup>e</sup> paragraphe de la page 6 : « s'assurer que les mesures d'évaluation de l'enseignement et de l'encadrement étaient applicables »; 2) d'ajouter comme avant-dernière phrase, les mots suivants : « D'autre part, tel qu'annoncé, la Faculté des études supérieures a récemment implanté des questionnaires de sortie de programmes pour les diplômés et les décrocheurs. Les résultats de ces questionnaires seront distribués sous peu (...) ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 452<sup>e</sup> séance tenue le 15 mars 2004.

AU-453-3     AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL     AU-453-3

Se référant à la délibération AU-452-8, le secrétaire général signale que lors de sa réunion du 22 mars dernier, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée, a nommé M. Normand Bélisle comme membre de la Commission des études.

Se référant à la délibération AU-452-7, le secrétaire général indique que le Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice a tenu sa première réunion le 29 mars dernier et s'est choisi une présidente, Mme Irène Cinq-Mars. Celle-ci souligne que lors de cette séance, le Comité a établi la liste des critères de sélection d'un recteur ou d'une rectrice qu'il présentera, pour avis, à l'Assemblée lors de sa séance du 26 avril prochain.

M. Jean McNeil souligne qu'il serait intéressant qu'à l'occasion du rapport du groupe du suivi de l'évaluation de l'enseignement l'Assemblée discute de l'évaluation de l'enseignement. Il trouverait utile que les unités soient mutuellement informées des pratiques qui existent à cet égard. M. Stéphane Molotchnikoff appuie une telle suggestion.

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que le groupe du suivi s'est réuni à plusieurs reprises depuis le mois de décembre dernier et a mené des consultations pour connaître les pratiques qui prévalent en la matière. Le groupe sera prêt à faire rapport à la fin mai. En réponse à un commentaire, elle observe que la politique sur l'évaluation de l'enseignement existe déjà; elle ne voit donc pas comment on pourrait en débattre.

M. Jean McNeil estime que l'Assemblée peut faire des recommandations à ce sujet.

Le président des délibérations comprend que la proposition de M. Jean McNeil est de tenir un débat lorsque Mme Rinfret-Raynor fera rapport et réfère la question au Comité de l'ordre du jour.

L'Assemblée prend le vote sur la proposition et l'adopte.

Se référant à la délibération AU-452-6.2, M. Roger B. Richard signale que le recteur a alors précisé que l'Université accusait un manque d'espaces d'au moins 2 millions de pieds carrés et que seulement 150 000 pieds carrés étaient encore disponibles sur le campus. Il se demande si le recours à des stratégies architecturales ne pourrait pas augmenter des surfaces. D'autres voies existent aussi tels le déménagement d'unités au CHUM et le développement du campus à Laval. Bref, il souhaite qu'un comité se penche sur le plan d'ensemble du développement du campus.

Le recteur souligne que le développement du campus se heurte au problème de terrains sur lesquels bâtir, vu le site patrimonial que constitue le Mont-Royal. Il y a lieu également de faire reconnaître, par le gouvernement, le déficit d'espaces qu'accuse l'Université. La réflexion se fait par séquences; ainsi on examine les hypothèses de la relocation au CHUM ainsi que le développement du campus à Laval. L'important est d'avoir une réflexion d'ensemble pour pouvoir, à l'automne, être en

mesure de faire des propositions. En réponse à M. Anatole Joffe qui trouverait opportun que la question soit référée au sous-comité du développement physique, le recteur convient que ce sous-comité du comité de la planification pourrait être réactivé à cette fin. Par ailleurs, il précise qu'il y a trois ou quatre ans l'Université était en surplus d'espaces alors que maintenant elle fait face à la situation contraire; des comparaisons avec d'autres institutions à cet égard révèlent des carences majeures.

AU-453-4      CORRESPONDANCE      AU-453-4

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-453-5      PÉRIODE D'INFORMATION      AU-453-5

AU-453-5.1    Rapport du recteur      AU-453-5.1

AU-453-5.1.1 Budget fédéral      AU-453-5.1.1

Le recteur observe que, dans l'ensemble, les universités sont relativement satisfaites du budget fédéral. Les attentes étaient moins importantes; ainsi, l'on croyait que les budgets de recherche seraient moindres. Or, les conseils subventionnaires reçoivent 100 M\$ de plus et les coûts indirects de la recherche ont été augmentés de 20 M\$. L'AUCC a demandé au gouvernement de ne pas se lancer dans des projets majeurs de valorisation de la recherche tel le projet en santé, mais plutôt de prospecter des avenues d'une ampleur gérable; les 50 M\$ octroyés à Industrie Canada vont dans ce sens. Par ailleurs, il faut prendre acte qu'il n'y a pas eu d'injection dans la FCI, que la remise de la TPS aux universités n'a pas non plus été consentie (100 M\$ récurrents) et que les transferts à l'enseignement post-secondaire n'ont pas été effectués, une entente entre les provinces et le fédéral étant requise pour ce faire.

AU-453-5.1.2 Budget provincial      AU-453-5.1.2

Le budget provincial est difficile à comprendre puisqu'il y a chevauchement sur deux années fiscales. La situation sera davantage précisée lorsque les règles budgétaires seront déposées. Cependant, si on se fie au discours du ministre, il semblerait que les budgets sont reconduits. Les universités se verraient octroyer leur budget de base; les clientèles additionnelles seraient financées complètement et à 100 % et les coûts de système seraient couverts, mais uniquement pour la partie subvention gouvernementale. Au total, il s'agit d'une stricte reconduction. Il est clair que le budget provincial ne comporte pas le réinvestissement demandé (375 M\$). La CREPUQ a fait part de l'insatisfaction des universités à cet égard et a indiqué que les universités s'attendraient à ce que toute nouvelle marge de manœuvre qui découlerait des discussions fédéral-provincial en cours puisse en partie servir à amorcer un réinvestissement nécessaire dans les universités dès 2004-2005.

AU-453-5.1.3 Forum sur les cegeps      AU-453-5.1.3

Le recteur souligne qu'un forum sur les cegeps doit avoir lieu en juin prochain. La question sera examinée au Conseil d'administration de la CREPUQ pour arrêter la forme de sa participation. Il existe deux façons d'aborder la question. Ainsi, il faut se demander si le cheminement étudiant du secondaire à la fin du premier cycle universitaire est moins bon ou aussi bon qu'ailleurs et s'il est efficace et de qualité. Par ailleurs, le deuxième aspect de la question touche les programmes professionnels dans les cegeps. Au-delà des ententes particulières entre certains cegeps et universités, il y a lieu de se pencher sur cette question. Le Comité des vice-recteurs aux affaires académiques agira comme maître d'œuvre dans ce dossier.

Enfin, le recteur invite la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue et le doyen de la FES à faire rapport sur l'état des demandes d'admission

AU-453-5.2 État des demandes d'admission

AU-453-5.2

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que la période d'admission se termine le 1<sup>er</sup> mars pour les cégépiens et le 1<sup>er</sup> janvier pour les autres. Les demandes d'admission ont augmenté de 5 % pour le premier cycle et de 10 % pour la formation continue. Certaines facultés ont connu une augmentation importante de demandes (20 %), soit aménagement, musique, théologie, etc. Cinq facultés ont enregistré une augmentation de plus de 10 % et deux facultés ont vu leurs demandes légèrement diminuées. Certains programmes non contingentés ont connu une hausse notamment en sciences, lettres et sciences humaines, etc. Ces augmentations reflètent la notoriété de l'institution et lui offrent la possibilité de retenir les meilleurs candidats, ce qui augmente la persévérance.

Le doyen de la Faculté des études supérieures indique que les demandes d'admission ont augmenté de 13 % au 3<sup>e</sup> cycle et de 2 % au 2<sup>e</sup> cycle. Au 3<sup>e</sup> cycle, les secteurs en hausse sont aménagement, théologie, droit, musique et la FAS alors qu'au 2<sup>e</sup> cycle, il s'agit d'aménagement, sciences infirmières, droit, sciences de l'éducation et médecine. À la fin du mois de mars, la faculté a demandé aux unités de l'informer des problèmes rencontrés et de donner priorité au traitement des dossiers pour lesquels une réponse favorable est donnée.

Le recteur souligne qu'il y a maintenant lieu de transformer les demandes d'admission en inscriptions.

AU-453-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-453-6

AU-453-6.1 Demandes d'admission

AU-453-6.1

M Anatole Joffe souligne, en premier lieu, que l'augmentation des demandes d'admission risque de devenir exponentielles. Il s'interroge donc sur la capacité globale d'accueil qu'il y a lieu que l'Université devrait se fixer. D'autre part, il souhaite que l'Assemblée soit informée du taux d'acceptation.

Mme Maryse Rinfret-Raynor soumet que ce taux est difficile à définir. Tout étudiant peut faire des demandes dans trois programmes différents. C'est à partir du moment où un étudiant accepte une offre qu'il y a désistement dans d'autres secteurs. En droit et en médecine, le nombre d'étudiants admis est pré-déterminé quel que soit le niveau de la demande. Dans les programmes non contingentés, on fixe le nombre maximal d'étudiants qui peut être admis. L'augmentation des demandes d'admission permet donc de faire des choix.

M. Louis Maheu souligne que la qualité et la quantité sont les deux facteurs qui entrent en compte dans l'admission des étudiants aux cycles supérieurs.

En réponse à une question de M. Normand Belisle, Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que dans ces commentaires, elle référerait aux demandes d'admission à la Faculté de l'éducation permanente.

AU-453-6.2 Embauche

AU-453-6.2

M. Anatole Joffe signale que la loi prévoit que lors d'une offre d'emploi en milieu universitaire, une candidature canadienne a priorité sur une candidature étrangère. Cette disposition risque de créer des problèmes dans le recrutement concurrentiel auquel sont confrontées les universités. Il demande d'une part si les unités

sont au fait de cette situation et d'autre part s'enquiert de la position de l'Université à cet égard.

Le recteur soumet que, dans le cas des chaires, il y a eu assouplissement de la mesure. Mme Gisèle Painchaud indique que, règle générale, il faut faire la démonstration qu'aucun canadien ne peut remplir le poste offert avant de recruter à l'extérieur. En réponse à M. Anatole Joffe qui signale qu'un tel cas s'est posé dans un département de la Faculté des arts et des sciences, M. Joseph Hubert précise que, dans la liste courte, si un canadien satisfait aux exigences du poste, il a priorité sur une candidature externe. Les unités ont été informées de cette disposition.

AU-453-6.3 Pionniers de l'Université

AU-453-6.3

M. Anatole Joffe souligne que, dans la liste des pionniers de l'Université, l'accent lui semble davantage porté sur les contributions de type administratif plutôt que sur le développement des connaissances. Dans un autre ordre d'idées, il fait valoir que la liste compte très peu de néo canadiens.

M. Robert Lacroix observe que la liste des pionniers a été bâtie à partir des critères de sélection retenus par le Comité du 125<sup>e</sup>. Il faut comprendre que choisir c'est nécessairement exclure.

AU-453-6.4 Budget fédéral

AU-453-6.4

M. Stéphane Molotchnikoff prend note que le gouvernement fédéral a augmenté le budget des fonds de recherche; il demande si le budget provincial va dans le même sens.

Le recteur rappelle que, l'an dernier, le gouvernement québécois a imposé une compression de 7 % au budget des fonds de recherche. Cette année, les budgets sont maintenus au même niveau. La situation est décevante car les conseils de recherche avaient prévu qu'une augmentation était nécessaire pour satisfaire aux besoins.

AU-453-6.5 Doctorats honorifiques

AU-453-6.5

M. Jesús Vázquez-Abad souligne que lors de la collation solennelle des grades, l'Université décerne des doctorats honorifiques à des personnalités qui se sont distinguées. Lors de la collation du 28 mai prochain, l'Université octroyera des doctorats honorifiques à des recteurs étrangers. Il demande si le recteur est assuré que les réalisations de tous les individus honorés sont vraiment méritoires.

Le recteur indique que deux objectifs sont visés pour la collation du 28 mai : reconnaître les grands secteurs de développement scientifique (Prix Nobel) et reconnaître le rayonnement de l'Université et les partenariats qu'elle a développés avec des universités reconnues en décernant un doctorat aux recteurs de ces institutions. L'Université McGill a fait de même lors de l'installation du chancelier. M. Louis Maheu observe que la procédure usuelle a été menée quant à la nomination des personnes qui seront honorées lors de cette collation des grades.

AU-453-7 COMITÉ DE LA PLANIFICATION :  
Affiliation du Centre hospitalier régional de  
Trois-Rivières

AU-453-7

Le vice-recteur à la planification et aux relations internationales souligne que la proposition d'affiliation du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières qui vise à répondre aux besoins de la Faculté de médecine a trait aux activités de soutien en enseignement et en recherche.

La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue fait alors une présentation du projet de la Faculté de médecine à Trois-Rivières, à l'aide d'acétates électroniques.

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale qu'au Québec, on constate une augmentation de 65 % des nouvelles inscriptions au programme de doctorat en médecine de 1996 à 2003. À l'Université, les nouvelles inscriptions sont passées de 138 à 227 durant la même période. Cette année, la faculté est l'institution qui admet le plus grand nombre d'étudiants. En 1998, l'ensemble des étudiants inscrits en médecine était de 698; ce nombre est passé à 847 en 2002-2003 et on en prévoit 1037 en 2006-2007. La Faculté de médecine s'implique en région pour y permettre des stages réguliers et spécialisés. Vu le grave problème de répartition des effectifs médicaux sur le territoire du Québec, l'Université a la volonté de répondre à ce problème social important. Les objectifs du programme qui serait dispensé à Trois-Rivières sont les suivants : augmenter la capacité de formation, favoriser l'exposition précoce à la région et offrir un programme répondant aux standards de l'Université de Montréal. L'offre du programme de médecine en région aura les caractéristiques suivantes : l'étudiant effectuera en région sa formation médicale de doctorat; il pourra opter de faire en région un programme post-doctorat en médecine familiale. L'étudiant qui optera pour une spécialité pourrait, selon une exigence du ministère, y faire des stages représentant un minimum de 10 % de la durée de son programme.

La Faculté de médecine aura l'entière juridiction du programme. Les partenaires de la faculté seraient les suivants : l'Université du Québec à Trois-Rivières assurerait l'année préparatoire, le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières serait le partenaire médical, chef-lieu de projet; collaboreraient également au programme des partenaires régionaux tels le Centre hospitalier du Centre de la Mauricie et les autres centres hospitaliers, centres de santé, CLSC et établissements de soins de longue durée de la région. Mme Maryse Rinfret-Raynor précise que les programmes seraient ceux de la Faculté de médecine; ils seraient offerts par l'intermédiaire d'une organisation locale. La Faculté de médecine serait totalement responsable de l'admission, de l'inscription, du contenu du programme et de l'évaluation des apprentissages. L'Université décernerait les diplômes et les professeurs seraient soumis aux mêmes exigences de nomination et de promotion que ceux de l'Université. De 2004-2005 à 2008-2009, le nombre d'étudiants passerait de 24 à 172.

Enfin, la vice-rectrice termine en énumérant les conditions d'implantation du programme. Le projet doit être approuvé par les instances universitaires, le financement des clientèles étudiantes de médecine présentement inscrites devra être fait selon la nouvelle grille de financement, l'Université doit avoir l'assurance d'une nouvelle cohorte additionnelle, distincte des effectifs réguliers qui lui sont dévolus. Elle doit aussi avoir l'assurance d'un financement particulier et du maintien à 100 % du financement des nouvelles clientèles et enfin l'enveloppe pour le soutien à l'enseignement médical dans les établissements doit être rehaussée.

Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne que l'affiliation qui est proposée est une question indépendante du projet d'assurer toute la formation médicale à Trois-Rivières. En réponse à des questions de M. Stéphane Molotchnikoff en regard de ce dernier projet, elle signale que la faculté souhaite développer de nouveaux lieux de formation. De plus, M. Raymond Lalande précise que les critères de promotion des professeurs qui y oeuvreraient, majoritairement des professeurs de clinique, seront les mêmes que ceux qui prévalent à l'Université. Environ quatre-vingt personnes sont nécessaires pour démarrer le projet; or, plus d'une centaine de curriculum vitæ répondant aux exigences requises ont été reçus.

Mme Irène Cinq-Mars comprend que l'affiliation proposée vise à recevoir des étudiants qui effectueront des stages au centre hospitalier. Les professeurs auxquels réfère M. Raymond Lalande oeuvreront dans le projet de la Faculté de médecine à Trois-Rivières.

Un membre souligne qu'au CHUM on fait face à une pénurie d'étudiants. Dans ce contexte, il se demande pourquoi l'Université veut ouvrir un programme à Trois-Rivières alors que les ressources sont ici manquantes.

Mme Maryse Rinfret-Raynor fait valoir que la demande en résidents dans la région métropolitaine est saturée. M. Raymond Lalande ajoute que la saturation en résidents est due à une augmentation du nombre d'étudiants et au virage ambulatoire des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du programme de médecine. La situation devrait devenir moins problématique en 2006-2007. De plus, le ministère exige depuis 2003-2004 que 10 % de la formation se fasse en région. Des postes sont donnés aux universités qui favorisent les régions; le projet à Trois-Rivières s'inscrit dans cette foulée.

Sur proposition du Comité de la planification et, à l'unanimité des voix, l'Assemblée recommande au Conseil l'affiliation du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières à l'Université de Montréal.

Faute de pouvoir présenter immédiatement les acétates électroniques sur la Politique sur le statut des chercheurs post-doctoraux, l'Assemblée passe à la considération du point suivant de l'ordre du jour.

AU-453-8      PROPOSITION DE CRÉATION D'UN COMITÉ      AU-453-8  
AD HOC EN SUIVI DES DISCUSSIONS SUR LES  
GRANDS ENJEUX ÉTHIQUES DE LA RECHERCHE  
UNIVERSITAIRE

M. Pierre-Alain Benoît indique qu'à la suite de la présentation de M. Daniel Weinstock sur les grands enjeux éthiques de la recherche universitaire, les étudiants ont mené une réflexion sur les relations entre l'Université et ses bailleurs de fonds. Le document déposé est le fruit de leurs démarches. Le second document qui a été préparé en collaboration avec la direction de l'Université fait état du mandat et des principes de composition du comité dont la création est proposée.

Mme Louise St-Jacques dûment appuyée propose que le Comité compte également un membre du personnel non enseignant syndiqué. La proposition est mise aux voix et adoptée.

Mme Céline Goulet juge, vu la nature du comité, qu'il devrait compter plus d'un étudiant des cycles supérieurs. Elle propose dûment appuyée qu'il compte au moins deux étudiants oeuvrant aux cycles supérieurs.

La proposition est mise aux voix et adoptée; 17 votes favorables, 15 oppositions et 11 abstentions sont inscrits.

M. Stéphane Molotchnikoff est d'avis que la recherche universitaire est le propre des professeurs; en effet, ce sont eux qui font de la recherche et qui obtiennent des subventions ou des contrats. Or, tel que proposé les professeurs seraient la composante la moins nombreuse au comité. Il propose donc d'amender le libellé « trois membres du personnel enseignant, dont deux professeurs » pour plutôt prévoir la participation « de quatre professeurs-chercheurs ».

M. Jonathan Harvey souligne que le mandat du comité ne se limite pas à la recherche universitaire mais a trait aux relations de l'Université et de ses bailleurs de fonds. Le secrétaire général ajoute que le libellé original du mandat a été modifié pour tenir compte de la nature du mandat confié au comité. Le libellé du point inscrit à l'ordre du jour, note-t-il, donne une perception restrictive de la proposition à l'étude.

M. Dominic Maestracci souligne que la proposition prévoit que le comité comptera deux membres d'office. Il demande si M. Stéphane Molotchnikoff a pris en compte que ces derniers sont également professeurs. Ce dernier répond par l'affirmative.



La proposition de M. Stéphane Molotchnikoff est mise aux voix et adoptée; 15 votes favorables et 14 oppositions sont inscrits.

M. Raymond Lalande souligne que les questions dont le comité sera amené à traiter touchent tous les cycles d'études. Par conséquent, il propose dûment appuyé que le comité compte également un étudiant du premier cycle et un étudiant d'éducation permanente. La proposition est mise aux voix et adoptée; 1 opposition est inscrite.

En réponse à un commentaire de M. Alain Caillé, le secrétaire général indique que le comité n'a pas le mandat de proposer une réglementation, mais plutôt de proposer des mesures visant à améliorer la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds.

Sur proposition de M. Jonathan Harvey appuyé par M. Louis Maheu, l'Assemblée crée un comité ad hoc en suivi des discussions sur les grands éthiques de la recherche universitaire et lui donne le mandat suivant : évaluer et analyser les pratiques, les instruments et outils normatifs permettant de gérer les partenariats Université-bailleurs de fonds; proposer toute mesure visant à améliorer cette gestion dans une perspective d'actualisation de la mission universitaire et de protection de la liberté académique et faire rapport à l'Assemblée d'ici septembre 2005.

L'Assemblée universitaire décide également que ce comité ad hoc sera composé comme suit : un président nommé parmi ses membres, quatre professeurs-chercheurs, un membre du personnel non enseignant syndiqué, un étudiant du premier cycle, un étudiant d'éducation permanente et au moins deux étudiants des cycles supérieurs, ainsi que deux membres d'office, soit le vice-recteur à la recherche ou son représentant et le doyen de la Faculté des études supérieures ou son représentant.

Enfin, l'Assemblée confie au Comité de nomination le soin de lui faire des propositions de nomination en regard de ce Comité ad hoc.

AU-453-9      POLITIQUE SUR LE STATUT DES CHERCHEURS      AU-453-9  
POST-DOCTORAUX : Bilan et modifications

Le doyen de la Faculté des études supérieures est invité à faire rapport.

M. Louis Maheu signale qu'en 1999, l'Assemblée adoptait une politique sur les stagiaires post-doctoraux et demandait qu'un bilan lui soit fait quatre à cinq années plus tard. À l'aide d'acétates électroniques, M. Louis Maheu dresse l'état de la question. Il rappelle d'abord qu'en 1992, le MÉQ a mis sur pied un groupe de travail dont le mandat était d'évaluer les retombées des stages postdoctoraux effectués dans les universités du Québec, de comprendre les exigences des stages et de comptabiliser le nombre de stagiaires. En 1991-1992, l'on dénombrait 800 stagiaires dans les universités québécoises (119 pour l'Université de Montréal). En 1994, le groupe de travail a fait rapport. En 2002, les grands conseils fédéraux émettaient un énoncé de principe pour les titulaires de bourses postdoctorales qui visait à encourager les universités à reconnaître les contributions des stagiaires et à leur offrir le meilleur environnement possible. L'annexe jointe à ce texte faisait état de recommandations quant au contenu d'une politique institutionnelle. En 2003, les grands conseils provinciaux proposaient un projet d'harmonisation des programmes de bourses postdoctorales. M. Maheu signale que pour témoigner de l'importance des études postdoctorales, certaines universités ont jugé opportun de modifier l'appellation de leur faculté des études supérieures en y ajoutant « et postdoctorales ».

À ce stade, M. Louis Maheu dresse l'historique de la question à l'interne. Entre 1992-1995 un comité, présidé par M. L. Descarries a réfléchi à la question et a déposé un rapport à l'Assemblée qui ne l'a pas retenu. En 1996-1997 un comité, présidé par M. Georges Michaud, a été mis sur pied par le doyen de la FES en collaboration avec le vice-recteur à la recherche et un rapport a été déposé à l'Assemblée universitaire. En

1999, l'Assemblée a adopté une Politique institutionnelle relative aux stagiaires postdoctoraux dont la gestion a été confiée à la FES. De 1994 à 2003, le nombre de stagiaires post-doctoraux est passé de 179 à 456. En 2003, l'on en dénombre 31 en sciences humaines, arts et lettres, 65 en sciences sociales, 168 en sciences fondamentales et appliquées et 192 en sciences de la santé. Ces stagiaires proviennent, par ordre d'importance, du Québec (124), de la France (106), de la Chine (41), de l'Inde (18), de Belgique, des États-Unis et du Maroc (chacun 12) et enfin du Canada hors Québec (9).

M. Louis Maheu soumet que les composantes de la problématique du stagiaire postdoctoral sont les suivantes : le statut, l'accueil et l'intégration, les conditions de travail et le financement. En 1999, la définition suivante du stagiaire postdoctoral était adoptée : « Une personne titulaire, depuis moins de cinq ans, d'un doctorat de recherche ou d'une formation équivalente (notamment un diplôme professionnel d'une spécialité du domaine biomédical) ». L'objectif du stage d'une durée de six mois minimum à trois ans, est d'acquérir une expertise complémentaire ou plus spécialisée et de participer à l'enrichissement des milieux de formation et de recherche. M. Louis Maheu signale que le stagiaire postdoctoral a un statut plus près de celui d'étudiant sans en être un. Relativement à la dimension accueil et intégration, il rappelle qu'en 1999 il a été convenu qu'en ce qui concerne l'unité, le professeur responsable du stage voit à l'accueil. La FES a pour rôle d'inscrire le stagiaire et d'émettre un code permanent et un UNIP. En 2002, on retrouve, sur le site de la FES, un formulaire pour les postdoctorants en français, en anglais et en espagnol. En 2003, la FES procède au raffinement de la collecte de données.

Relativement aux conditions de travail et financement, il faut s'assurer que l'unité bénéficie d'une disponibilité de ressources pour recevoir le stagiaire. Depuis 2002, l'obligation, pour les stagiaires, d'acquitter les frais de Services aux étudiants, n'existe plus. Les stagiaires ont accès, sans frais, aux bibliothèques et aux infrastructures informatiques, aux cours, comme auditeur et à une couverture d'assurance selon les modalités de l'assurance étudiante. Les stagiaires peuvent participer à l'enseignement comme chargé de cours non étudiant. À la fin du stage, sur recommandation du professeur et après évaluation de la FES, une attestation est émise au stagiaire. Jusqu'en 2003, le stagiaire bénéficiait d'une exemption fiscale provinciale pour les étrangers dans certains domaines (sciences et technologie) sur déclaration de la FES. En 2003, cette exemption a été réduite de 100 % à 75 %. Au 1<sup>er</sup> avril dernier, il a été décidé de réduire de 100 à 25 % cette exemption fiscale et ce, sur une période de cinq ans, de la façon suivante : 100% la première année, 100% la deuxième année, 75% la troisième année, 50% la quatrième année et 25% la cinquième année. En 2001, l'Université décidait d'assumer une couverture médicale pour les stagiaires postdoctoraux étrangers pendant le nouveau délai de carence de la RAMQ. M. Louis Maheu indique que les objectifs qu'entend poursuivre la FES sont la création d'un bureau des stagiaires postdoctoraux, la préparation d'une trousse d'information et l'organisation d'ateliers portant notamment sur le développement de carrière, les habiletés transversales, etc.

Enfin comme l'obligation d'acquitter les frais des Services aux étudiants a été rendue facultative en 2002, il signale qu'il y a lieu de biffer l'alinéa c) du paragraphe 1.1 de l'article 1 et de modifier l'article 5.3. Ce texte se lirait ainsi : « Le stagiaire postdoctoral a accès à l'ensemble des services offerts par les Services aux étudiants en acquittant, au moment de son inscription, les frais exigibles. Ces frais sont établis de concert avec la Faculté des études supérieures et la Direction des Services aux étudiants.

L'Assemblée prend le vote, approuve ces amendements et en recommande l'adoption au Conseil de l'Université.

M. Jesús Vázquez-Abad, se référant à l'article 6 souligne que dans les demandes de bourses postdoctorales, on doit indiquer si le chercheur peut participer à l'enseignement. Or le libellé de l'article ne lui paraît pas clair à cet égard. (En conformité des conventions collectives en vigueur, un stagiaire postdoctoral peut être invité à participer à l'enseignement). Il demande comment on peut assurer l'application de cette exigence des organismes subventionnaires.

M. Louis Maheu indique que plusieurs intervenants ont soulevé cette question auprès de lui. Des démarches sont faites pour clarifier la situation et se doter d'une politique institutionnelle favorable à la venue des chercheurs postdoctoraux.

M. Stéphane Molotchnikoff fait valoir que l'appellation stagiaire pour se référer au chercheur postdoctoral ne lui paraît pas adéquate; vu leur apport important, il préférerait le vocable « résident ».

En réponse à une question de Mme Thérèse Cabana qui demande si la Faculté a songé à modifier son appellation, M Louis Maheu souligne que la faculté préfère mettre l'accent sur la création d'un bureau des stagiaires postdoctoraux.

Mme Thérèse Cabana trouve que l'Université devrait aller dans le sens des conseils subventionnaires fédéraux au sujet de l'appellation des chercheurs postdoctoraux et ce, dans le but de montrer l'importance que l'institution accorde à ce statut.

AU-453-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-453-10

La séance est levée à 16 heures 50.

Adopté le 26 avril 2004, délibération AU-454-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance